



amende forfaitaire majorée mais amende initiale non reçue

Par **sdelvincourt**, le **06/11/2009** à **11:25**

Bonjour,

Je viens de recevoir par courrier recommandé une amende forfaitaire majorée de 375 euros (radar automatique, excès de vitesse Or, je n'ai jamais reçu le premier courrier avec l'amende. Je viens de me rendre compte qu'il figure une erreur sur ma carte grise : le numéro est 7 au lieu de 1 (cependant j'ai quand même reçu l'avis recommandé!)

Est-il possible de demander à payer l'amende forfaitaire ? (soit 135 euros car après des recherches sur internet, il me semble qu'il est impossible de revenir à 90 euros!) ?

Si oui, quelles sont les démarches à entreprendre ?

Merci d'avance

Par **razor2**, le **06/11/2009** à **16:59**

Bonjour, vous pouvez tenter de demander à l'Officier du Ministère Public de pouvoir payer 135 euros. Pour cela, appelez le commissariat du lieu de l'infraction pour avoir son adresse et envoyez lui un courrier en RAR avec l'original de l'amende majorée. Vous faites une copie de votre carte grise avec un justificatif de domicile pour attester de l'erreur en disant que vous n'avez jamais reçu l'amende initiale, que vous ne contestez pas la réalité de l'infraction mais que vous demandez de pouvoir payer l'amende forfaitaire de 135 euros..

Par **sdelvincourt**, le **07/11/2009** à **10:27**

Bonjour,

Ok merci pour la réponse. Pour l'instant je ne paie que 135 euros, et j'envoie la lettre R/AR en même temps ?

Ou est-ce obligatoire de payer les 375 euros et d'attendre un éventuel remboursement ensuite (je n'y crois pas de trop d'ailleurs au remboursement!) ?

Merci d'avance.

Par **razor2**, le **07/11/2009** à **16:22**

Pour l'instant, vous ne payez rien du tout, vous demandez l'indulgence de l'OMP, donc vous ne joignez aucun règlement. Vous attendez sa réponse..